

Horaires de réception du CDFE:

De Lundi à Jeudi: 7h30 à 16h

Le Vendredi: 7h30 à 15h

Tél: 40.47.27.00- 40.47.27.47

Site Web: www.ccism.pf

BP 118-98713 PAPEETE

CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET FORMALITÉS DES ENTREPRISES (CDFE)

Pièces à fournir pour l'immatriculation d'une

Société Par Action Simplifiée (SAS-SASU)

	1 Récépissé de paiement de l'annonce que l'Imprimerie Officielle fera paraître au JOPF après instruction au RCS (imprimé téléchargeable sur le site)
	1 justificatif de la domiciliation de l'entreprise (voir page 2)
A. Pou	ur les dirigeants personnes physiques :
	 2 Photocopies de la Carte d'identité ou Passeport (en cours de validité) ou 2 copies de l'Acte de naissance (1 original et 1 copie, datant de moins de 3 mois) du Président, du Directeur Général et autres administrateurs. ATTENTION: Pour les personnes nées en Nouvelle Calédonie 2 copies de l'Acte de naissance de moins de 3 mois est obligatoire (1 original et 1 copie) ATTENTION: Pour les personnes étrangères: 1 carte professionnelle de commerçant étranger délivrée par le SEFI (tél: 40.46.12.51) est à fournir au moment de l'immatriculation
	1 Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation à gérer une société (imprimé téléchargeable sur le site) du Président, du Directeur Général et autres administrateurs.
<u>Β. Ροι</u>	ır les dirigeants personnes morales :
	2 extraits K-bis (1 original et 1 copie) datant de moins de 3 mois ou 1 original du titre d'existence de la personne avec une traduction en langue française, si besoin
	Pour le représentant légal de la personne morale gérante, ajouter les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques (voir A)
C. Aut	res :
	2 exemplaires, dont 1 original, des statuts signés et enregistrés*
	1 exemplaire d'annonce légale signé par le Directeur d'un quotidien ou du Journal Officiel (La Dépêche de Tahiti – Journal Officiel de Polynésie Française)
	1 Procès-verbal de nomination du Président, du Directeur Général et autres administrateurs (si nomination hors statut) *
	1 Attestation de dépôt des fonds délivrée par la banque (montant du capital social minimum : 200.000 FCFP) ou 1 rapport du Commissaire aux apports si apport en nature enregistré*
	1 lettre d'acceptation des Commissaires aux comptes (titulaire(s) et suppléant(s))
	Obligation de désigner un commissaire aux comptes lorsque deux des seuils fixés par la réglementation en vigueur, sont dépassés : - le total du bilan (100 millions), - le montant hors taxes du chiffre d'affaires (200 millions) - le nombre moyen de salariés (20). 1 Formulaire M1 à remplir (imprimé téléchargeable sur le site)
	1 Formulaire pour les impôts dit « Annexe C » (imprimé téléchargeable sur le site)

Maj le 08/09/2021 1



Horaires de réception du CDFE:

De Lundi à Jeudi: 7h30 à 16h

Le Vendredi: 7h30 à 15h

Tél: 40.47.27.00- 40.47.27.47

Site Web: www.ccism.pf

BP 118-98713 PAPEETE

7 000 CFP pour les frais de dossier en espèces, par chèque « libellé à l'ordre de la CCISM », par
carte bancaire (hors amex) ou virement bancaire (fournir l'ordre de virement) - Compte SOCREDO
: 00001-77555500070-08

(*) Documents à faire enregistrer au Service de l'enregistrement – Bâtiment de la Direction des Affaires Foncières.

Le Kbis comportant votre n° de Registre de commerce est à récupérer à l'accueil du Pôle Entreprisses audelà de 2 semaines à compter de votre enregistrement au CFE <u>muni de votre pièce d'identité et reçu</u>.

CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET FORMALITÉS DES ENTREPRISES (CDFE)

Copie du titre de propriété OU facture de l'impôt foncier OU copie du plan cadastral ;

Pièces justificatives à produire pour la domiciliation de l'entreprise*

		as d'indivision : Acte de notoriété indiquant le nom du patenté comme co-indivisaire U autorisation des co-indivisaires de domiciliation visés par eux ;	
		ans les îles non cadastrées : Une attestation du maire contenant la confirmation du lieu de ésidence et précisant que l'île n'est pas cadastrée.	
Pour les p	ateı	ntés non propriétaires :	
- <u>Ha</u>	abitat	ion chez un tiers propriétaire :	
		Facture EDT/OPT au nom du tiers OU copie du titre de propriété OU copie facture de l'impôt foncier OU copie du plan cadastral	
		ET autorisation du propriétaire en faveur du déclarant	
- Habitation principale en location :			
		Copie du contrat de location OU copie de quittances de loyer (mentionnant le nom du bailleur, du locataire et l'adresse)	
		ET autorisation du propriétaire en faveur du déclarant	
		ET, le cas échéant, une attestation d'hébergement du locataire en faveur du déclarant	
- <u>So</u>	us-lo	cation d'un local commercial :	
		2 copies du Bail commercial (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières)	
		ET 2 copies du Bail de sous-location (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction	
		des Affaires Foncières) OU quittances de loyer <u>au nom du sous-locataire</u>	
		ET autorisation du propriétaire (si le bail commercial l'oblige)	
- <u>Lo</u>	catio	n gérance du fonds de commerce :	

Maj le 08/09/2021 2

des Affaires Foncières)

ET 1 annonce légale

2 copies du contrat de location gérance (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction



Horaires de réception du CDFE:
De Lundi à Jeudi: 7h30 à 16h
Le Vendredi: 7h30 à 15h
Tél: 40.47.27.00- 40.47.27.47
Site Web: www.ccism.pf
BP 118-98713 PAPEETE

-	Achat o	<u>d'un fonds de commerce :</u>
		Acte de vente (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières)
		ET 1 exemplaire de la 1 ^{ère} annonce légale
		ET 1 exemplaire de la 2 ^e annonce légale
		ET 3 imprimés de demande de transfert à retirer au service des Contributions de PAPEETE visés par le service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières et le Trésor Public
	ATTEN	TION : Un délai de 15 jours minimum est à respecter entre les 2 annonces.
-		ommercial :
		2 copies du Bail commercial (à enregistrer au service de l'enregistrement – Direction des Affaires Foncières)
		roncieres)
-	Maisor	<u>n OPH :</u>
		Autorisation de domiciliation visée par l'OPH (document fourni par l'OPH)
-		ns gérées par l'armée ou la gendarmerie :
		Copie bail de location OU contrat de mise à disposition d'un logement
		ET autorisation de domiciliation visée par l'armée.
		ET, le cas échéant, une attestation d'hébergement du locataire en faveur du déclarant
-	<u>Pour le</u>	s bateaux :
		Le titre de propriété du bateau
		ET l'autorisation de domiciliation par la direction de la marina.
		ET, le cas échéant, une attestation d'hébergement du propriétaire en faveur du déclarant
-	Chez le	s entreprises domiciliataires agréées par le Haut-Commissariat :
		1 copie du contrat de domiciliation

*Selon votre situation, des documents supplémentaires pourront vous être demandés par le CDFE ou par le Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete.

Maj le 08/09/2021 3



Horaires de réception du CDFE:
De Lundi à Jeudi: 7h30 à 16h
Le Vendredi: 7h30 à 15h
Tél: 40.47.27.00- 40.47.27.47
Site Web: www.ccism.pf
BP 118-98713 PAPEETE

AVIS AUX USAGERS

Par arrêté N° 929CM du 11 juillet 2013, des frais d'insertion au JOPF seront appliqués à compter du 1^{er} aout 2013 pour toutes les formalités, à l'exception des radiations. Ils sont payables soit directement à la régie de l'Imprimerie Officielle, sise 43 rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, soit par virement sur son compte CCP.

Le récépissé de paiement sera à joindre aux dossiers de formalités.

Contact Imprimerie Officielle

Horaires

Tél: (689) 40 50 05 78 Fax: (689) 40 50 05 70

E-mail: regie@imprimerie.gov.pf BP 117 Papeete - 98713 TAHITI Du lundi au vendredi De 7h00 à 12h00

Coordonnée bancaire

Banque	Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
ССР	14168	00001	9113909S068	11

IBAN: FR95 14168 00001 9113909S06811

TARIF INSERTION JOPF

Tarif applicable à partir du 1^{er} octobre 2013

IMMATRICULATION	HT	TTC (T.V.A 13%)
Entreprise Individuelle	2475	2797
Sociétés commerciales et Coopératives	6325	7147
Sociétés civiles	5225	5904
GIE	7975	9012

MODIFICATION	HT	TTC (T.V.A 13%)
Entreprise individuelle	2475	2797
Sociétés commerciales, Coopératives et GIE	3300	3729
Sociétés civiles	2200	2486

Maj le 08/09/2021 4